

Légende

- Bande déclarée d'utilité publique du projet Contournement Est de Rouen - Liaison A28-A13
- Immeubles remarquables recensés
- Espace boisé classé au titre du L130-1
- Alignements boisés au titre du L130.1 du CU
- Secteur de risque naturel lié aux ruissellements au titre du R123-11b du CU
- Indice de cavités
- Périmètre de présomption de cavité souterraine
- Emplacements réservés aux voies et ouvrages publics, aux espaces verts
- Sites pollués
- Secteur de risque naturel lié aux inondations de caves au titre R123-11.b du CU
- Zone humide à protéger au titre du R123-11h du CU
- Espace paysager à protéger au titre du R123-11h du CU
- bâti
- limite de parcelles

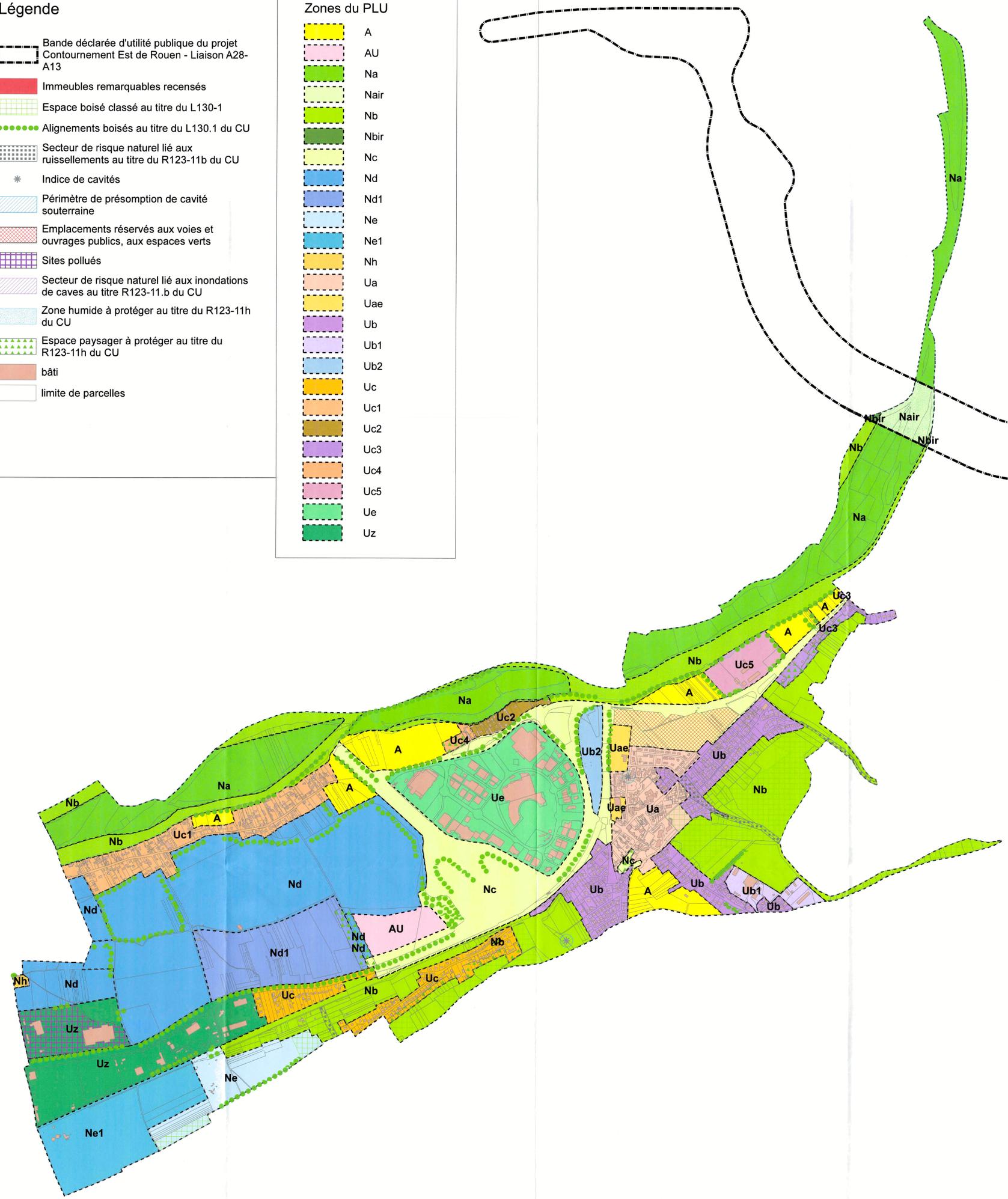
Zones du PLU

- A
- AU
- Na
- Nair
- Nb
- Nbir
- Nc
- Nd
- Nd1
- Ne
- Ne1
- Nh
- Ua
- Uae
- Ub
- Ub1
- Ub2
- Uc
- Uc1
- Uc2
- Uc3
- Uc4
- Uc5
- Ue
- Uz

Pièce 6a : PLAN DE DELIMITATION EN ZONES
 Echelle : 1/8000e



Plan de zonage après mise en compatibilité avec la déclaration d'utilité publique du Contournement Est de Rouen - Liaison A28-A13*
 Ce plan ne vaut que pour les zonages modifiés par la MECDU



* Ce plan n'est pas opposable en dehors de la bande déclarée d'utilité publique